

ne tiennent pas compte de plusieurs éléments importants non seulement de frais, mais aussi de revenus qui devraient entrer pour une large part dans toute analyse des frais du ministère des Postes ou de tout autre ministère.

Par exemple, pour l'année 1962-1963, on a dit que le revenu d'exploitation était de 222 millions et que les dépenses s'élevaient à 218 millions, ce qui laissait un excédent, sur papier, d'environ 3½ millions. Le député de Digby-Annapolis-Kings se souviendra qu'au cours de cette année-là, il y a eu un ajustement de paie rétroactive, un ajustement de traitement, qui s'est élevé à environ 4½ millions et qui a fait disparaître cet excédent sur papier. En fait, il y a eu un déficit.

Il y avait, en outre, environ 32.6 millions de dollars en services fournis gratuitement au ministère des Postes par le ministère des Travaux publics et le ministère des Finances, qui ne figurent même pas dans les registres du ministère des Postes. Ces articles figurent dans les comptes du ministère des Finances et du ministère des Travaux publics. Compte tenu de tous ces articles, y compris un crédit auquel le ministère des Postes aurait droit, au titre de service postal gratuit fourni à certains ministères de l'État, au lieu d'un excédent présumé de 3.6 millions en 1962-1963, nous avons effectivement un déficit d'exploitation de 30 millions.

Au cours de 1963-1964, la situation financière du ministère a continué de se détériorer. En dépit des majorations de tarifs en vigueur depuis novembre dernier, et qui ont entraîné un accroissement de recettes d'environ 1.8 million de dollars, le déficit est encore très considérable. Nos recettes globales—permettez-moi maintenant de consulter mes notes—indiquent qu'au cours de l'année financière terminée le 31 mars dernier, nos recettes ont augmenté de 13 millions de dollars. Autrement dit, nos recettes se sont élevées à 235 millions de dollars environ. Mais nos dépenses ont également augmenté de plus de 23 millions de dollars, ce qui, en fait, a abouti à une perte réelle d'exploitation de plus de 6 millions de dollars. C'est ce qu'indiquent les dossiers des Postes.

Une fois encore ces chiffres—et cette fois j'espère que le prochain rapport annuel du ministre des Postes rectifiera cet état de choses—n'englobent pas un autre montant, d'environ 4 millions de dollars, en services de franchise qui ont été accordés au ministère de l'Agriculture et autres ministères. Ce qui est encore plus important, ils n'englobent pas

un montant de plus de 35 millions de dollars fourni par le ministère des Finances et le ministère des Travaux publics. Par exemple, dans les chiffres, on ne tient pas compte des frais de retraite des postiers qui sont plus de 42,000. Ces frais figurent tous dans les livres du ministère des Finances. Il en va de même des bureaux de postes dans les édifices fédéraux, desservis par des postiers.

L'hon. M. Nowlan: Mais n'en va-t-il pas de même, en matière de frais de retraite, pour tous les ministères?

L'hon. M. Nicholson: Oui, néanmoins ce sont des frais d'exploitation du ministère des Postes et j'espère qu'on rectifiera la situation dans la comptabilité des autres ministères tout comme aux Postes. Quand on tient compte de tous ces chiffres, comme le fait le rapport annuel qui sera déposé avant longtemps, je l'espère, on constate que les dépenses ont dépassé les recettes de 37 millions de dollars au cours de l'année financière qui s'est terminée récemment.

Voilà, monsieur le président, la situation qui existait dans le passé immédiat. Étant donné que nous sommes ici pour cela, j'aimerais maintenant parler de l'année financière courante, soit 1964-1965. Nous prévoyons que les recettes postales dépasseront 250 millions de dollars—un peu plus qu'un quart de milliard de dollars. Cette somme comprendra les augmentations entrées en vigueur le 1^{er} novembre dernier et le 1^{er} avril de cette année et qui rapporteront respectivement environ \$1,800,000 et 5 millions de dollars. Les dépenses seront toutefois à peu près les mêmes et de nouveau nous finirons l'année avec un déficit d'environ 34 millions de dollars. Voilà la principale raison qui a inspiré la première partie de la résolution n° 12 inscrite au *Feuilleton* et dont j'ai parlé. On avait espéré que la résolution concernant l'abolition du tarif local créerait un revenu, non de 30 ou de 38 millions, comme certains députés l'ont prétendu à tort—they ont dû confondre certains chiffres—mais une augmentation d'environ 8½ millions. Même en tenant compte de cette augmentation, il nous resterait encore un déficit de quelque 20 millions. Des déficits de cette importance vont se continuer tant que la présente échelle des tarifs et des services restera en vigueur. La seule solution, c'est un déficit ou bien une modification des tarifs.

Même si, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'augmentation proposée découlant de l'abolition du tarif local—l'abolition du timbre de 4c. et son remplacement par un timbre de 5c.—entrerait en vigueur avant la fin de l'année,